



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°25

DATE DE LA CONVOCATION 09/09/2022	L'an deux mille vingt deux Le seize septembre à dix-neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 09/09/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 8 Absents représentés : 0 Votants : 8	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier FLIGNY - Laurent RONDEAU - Olivier MAUGER <u>Absents représentés</u> : néant <u>Absent</u> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Sylvain GUICHARD néant <u>Secrétaire de séance</u> : Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°25 OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental : Ravalement par enduit isolant salle polyvalente Lucien BURCKEL	Monsieur le Maire expose le projet de la pose d’un enduit isolant à la salle polyvalente Lucien BURCKEL. Vu la note de présentation du projet ; Vu les photographies ; Vu le contrat de marché de travaux 2022/01 et son avenant incluant le descriptif des travaux et son avenant ; Vu la DP 9505421B0004 ; Vu l’arrêté A21 248 BFIL accordant une DETR ; Vu le plan de financement ; Vu le calendrier prévisionnel des travaux ;

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h **Permanence élu** : samedi de 10h à 11h30



	Fournisseurs	Nature des travaux	HT	DETR 60 %	Subvention CD 20%	Reste à charge (1)
SALLE COMMUNALE LUCIEN BURCKEL	SASU FONTES & VINAGRES	Pose d'un enduit isolant, ravalement extérieur intégral	31 850 €	19 110 €	6370 €	6 370 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière du Conseil Départemental pour effectuer ces travaux au titre de la rénovation des bâtiments publics (fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités) La subvention sera écartée à 20% du montant HT des travaux, au vu de la subvention reçue par la DETR de 19 110 € (60%), afin de ne pas dépasser les 80% de co-financement conformément aux textes en vigueur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

ACCEPTÉ à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

S'ENGAGE de prendre à la charge de la commune la part non subventionnée.

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 16 septembre 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Le secrétaire de séance,

Isabelle ROBERT

CACHET MAIRIE

